Le Ouest

Juin 2025-NO 167 La revue des Saint-Rochois (es)

MAIRIE

270, Route 125, Saint-Roch-Ouest
(Québec) J0K 3H0

T 450-588-6060 **F** 579-795-0358
www.saint-roch-ouest.ca • info@saint-roch-ouest.ca

HORAIRE

Mardi, Mercredi & Jeudi
8 h 30 à 16 h 30

Depuis 1921

Pierre Mercier, maire

Conseillers :
Siège 1 : Bernard Benoit
Siège 2 : Charles Smith
Siège 3 : Josianne Chayer
Siège 4 : Francis Mercier
Siège 5 : Sylvain Lafortune
Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar,
Directrice générale
et greffière-trésorière poste 7550

Jonathan Potvin,
Inspecteur municipal, poste 7551
inspecteur@saint-roch-ouest.ca

PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 juillet 2025 à 19 h
au 270, Route 125

FERMÉ : le Mercredi 18, le jeudi 19, le mardi 24 juin et le 1er juillet

VACANCES : du 18 juillet au 4 août 2025 inclusivement

municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

• Mot du Maire •

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Ce mois-ci, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, j'ai le plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité.

Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à venir nous en faire part lors des séances du conseil municipal, qui ont généralement lieu le premier mardi de chaque mois à 19 h, au 270, route 125.

Par ailleurs, si vous faites vider votre fosse septique au cours de l'été, n'oubliez pas d'apporter la facture au bureau municipal afin d'obtenir votre remboursement de 100 $.

Cette preuve doit être remise à la municipalité **au plus tard le soixantième (60e) jour suivant la date de la vidange**.

Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage pour tout feu à ciel ouvert. Pour faire une demande, veuillez remplir le formulaire disponible sur le site web de la municipalité. https://www.saint-roch-ouest.ca/fr/services-aux-citoyens/formulaire-demande-de-permis-de-brulage/

Vérifiez aussi les restrictions en vigueur de la **SOPFEU** : https://www.sopfeu.qc.ca/carte/regions-lanaudiere/

Si vous possédez un foyer extérieur conforme à la réglementation, les feux de plaisance sont autorisés, à condition de respecter les distances minimales exigées : **5 mètres d'une résidence et 3 mètres d'un cabanon**.

Le bureau municipal sera fermé pour la période des vacances, **du 18 juillet au 4 août inclusivement.**

Si vous prévoyez effectuer des travaux nécessitant un permis, **veuillez communiquer avec le bureau avant cette période** afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Sur ce, je vous souhaite un bel été, rempli d'activités et de bons moments. Soyez prudents sur la route!

Pierre Mercier, Maire

• Table des matières •

Mot du maire 2
Table des matières 3
Résumé des délibérations du conseil municipal 4 à 9
Communiqué de presse :
Ensemble respectons notre aire sans fumé 10-11
Communiqué de presse : CLSC Meilleur ouverture de nouveaux locaux 12
Attention fraudeurs actifs 13
Service d'aide d'impôt 14
Service Canada - supplément de revenu garanti 15
Attention la tique peut transmettre la maladie de Lyme 16-17
Les collectifs 2025 18
Cet été je sécurise ma piscine 19 à 21
Bibliothèque Alice-Parizeau 22 à 26
Centre de prévention du sucide • FADOQ St-Esprit 27
ACFM - rencontres périnatales 28
ACFM - Bénévoles recherchés 29
MDJ St-Esprit 30-31
ACFM - Assemblée générale annuelle 32
Fabrique St-Esprit 33
La Galopade 34-35
Bain libre • Soirée plein air 36
Les 4 Chevaliers 37
St-Esprit en fête • Recrutement marché Noël 2025 38
Fête nationale du Québec • Bénévole Fête nationale 39
Invitation au souper champêtre 40

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2025

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec

Il est de mon devoir, en tant que maire, de faire rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

RAPPORT DE L'AUDITEUR – EXERCICE 2024

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 présente fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest. Ils ont été audités par DCA, comptable professionnel agréé, inc., conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux pratiques propres au milieu municipal. L'auditeur a émis une opinion sans réserve sur le rapport financier.

Selon le rapport de l'auditeur, l'exercice 2024 se solde par un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 58 619 $**.

Ce travail d'audit a été réalisé en étroite collaboration avec la directrice générale de la Municipalité. Nous tenons à souligner l'engagement exceptionnel de cette dernière, qui a grandement contribué à la rigueur et à la transparence de ce processus.

La Municipalité de Saint-Roch-Ouest affiche une bonne santé financière. Nous poursuivons nos efforts quotidiens afin de la préserver et de continuer à offrir des services de grande qualité à notre communauté.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

Ce rapport est diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, conformément aux dispositions en vigueur.

Pierre Mercier, Maire
Le 3 juin 2025

ÉTATS DES RÉSULTATS 2024		
	BUDGET	RÉALISATIONS
REVENUS		
Taxes	586 732 $	585 736 $
Compensations tenant lieu de taxes	0 $	0 $
Quotes-parts	0 $	0 $
Transferts	125 182 $	256 777 $
Services rendus		8 380 $
Imposition de droits	5 500 $	325 $
Amendes et pénalités	10 000 $	16 750 $
Revenus de placement de portefeuille	0 $	11 099 $
Autres revenus d'intérêts	500 $	1 511 $
Autres revenus	9 000 $	49 255 $
TOTAL DES REVENUS	**736 914 $**	**929 833 $**
CHARGES		
Administration générale	249 385 $	252 166 $
Sécurité publique	131 394 $	125 148 $
Transport	225 969 $	357 080 $
Hygiène du milieu	43 832 $	34 903 $
Santé et bien-être	0 $	0 $
Aménagement, urbanisme et développement	19 900 $	20 505 $
Loisirs et culture	47 926 $	50 315 $
Frais de financement	6 444 $	6 230 $
TOTAL DES CHARGES	**724 850 $**	**846 347 $**

Excédent (déficit) lié aux activités	12 064 $	83 486 $
Moins : revenus d'investissement		182 473 $
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	12 064 $	(98 987) $
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés		165 695 $
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Remboursement de la dette à long terme	(12 064) $	(12 064) $
Affectations		
Activités d'investissement		
Excédent (déficit) accumulé		3 975 $
Autres éléments de conciliation		
	(12 064) $	157 606 $
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		58 619 $

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport annuel relatif à l'application du règlement de gestion contractuel pour l'année 2024;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'accepter le dépôt du rapport annuel 2024 relatif à l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Ce rapport sera déposé sur le site internet de la municipalité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2025- CONCERNANT LES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Un conseiller donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 163-2025 concernant les pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2025- CONCERNANT LES NUISANCES

Un conseiller donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 164-2025 concernant les nuisances et dépose le projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 165-2025- CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Un conseiller donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 165-2025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et dépose le projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2025-CONCERNANT LE COLPORTAGE, LA SOLLICITATION, LA VENTE ITINÉRANTE ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Un conseiller donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 166-2025 concernant le colportage, la sollicitation, la vente itinérante et la distribution d'imprimés et dépose le projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-2025-CONCERNANT L'OPÉRATION DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION ET LEUR UTILISATION

Un conseiller donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 167-2025 concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation et dépose le projet de règlement.

CONGRÈS DE LA FQM

Il est résolu d'autoriser l'inscription du maire, des conseillers ainsi que de la directrice générale qui souhaitent participer au congrès des élus de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2025.

OCTROI DE CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique du sol, en vue des travaux de réfection de pavage et du remplacement de deux ponceaux sur une portion de la Route 125 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le Groupe SCP.

OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE DU STATIONNEMENT DE L'AIRE DE REPOS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le pavage du stationnement de l'aire de repos ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Poitras Asphalte.

ENTRETIEN DU TERRAIN- CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure une entente pour l'entretien du gazon du centre multifonctionnel pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat à la Ferme l'Achigan Inc pour trois (3) prochaines années.

AUTORISATION POUR PROCÉDURES DE VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES-MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la Municipalité, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer à la vente les immeubles pour lesquels il souhaite recouvrer les taxes foncières impayées, conformément à la procédure de vente pour non-paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de transmettre à la Municipalité régionale de comté les dossiers des immeubles présentant plus de deux ans d'arrérages de taxes, afin qu'ils soient vendus conformément aux dispositions du Titre XXV du *Code municipal du Québec*.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Ensemble, respectons notre air sans fumée!

Joliette, le 29 mai 2025 - Dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, la Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite sensibiliser la population par le biais d'une campagne en cours concernant sa Politique sur les environnements sans fumée. Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de ses installations, mais cette interdiction s'applique aussi, depuis le 1er juin 2024, à toute la superficie des terrains et des stationnements du CISSS de Lanaudière.

Tous les fumeurs sont invités à se rendre aux limites des terrains pour fumer ou vapoter et à utiliser les cendriers afin de garder un environnement propre.

Une responsabilité collective et partagée

L'adhésion de tous, membres du personnel, usagers et visiteurs, est essentielle afin de veiller au respect et à l'application de la Politique qui vise à offrir un environnement sans fumée. Il s'agit d'un engagement collectif pour la santé de tous!

Campagne de sensibilisation

La campagne « Fier partenaire de notre air » a été déployée au cours de la dernière année afin de sensibiliser davantage les membres du personnel, les usagers et les visiteurs quant aux règles en vigueur. Un affichage aux couleurs de la campagne est installé à l'entrée des terrains de toutes les installations du CISSS.

Cessation tabagique

La Direction profite également de cette occasion pour rappeler aux personnes qui veulent cesser de fumer que des moyens sont à leur disposition pour les soutenir à travers ce processus :

- Les Centres d'abandon du tabagisme via votre CLSC;

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.santelanaudiere.qc.ca

- Le soutien en ce qui a trait au contrôle des symptômes de sevrage et à l'abandon du tabac lors de l'hospitalisation :
  - Centre hospitalier De Lanaudière : 450 759-8222, poste 6188;
  - Hôpital Pierre-Le Gardeur : 450 654-7525, poste 30286;
- La ligne téléphonique J'ARRÊTE : 1 866 527-7383;
- Le site Internet : www.jarrete.qc.ca;
- Le Service de Messagerie pour Arrêter le Tabac : www.smat.ca.

Merci pour votre collaboration à faire de nos milieux de soins des environnements sans fumée pour le bien-être et la santé de tous.

Pour plus d'informations : Environnements sans fumée : CISSS de Lanaudière (gouv.qc.ca).

- 30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Corinne Crépeau
Agente d'information
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
relations.medias.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Ouverture des nouveaux locaux du CLSC Meilleur de Repentigny

Un lieu de soins et de services adapté pour les citoyens de la MRC de L'Assomption

Joliette, le 9 juin 2025 - Afin de faciliter l'accès aux soins et aux services pour la population, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière est heureux d'annoncer l'ouverture prochaine du nouveau CLSC Meilleur de Repentigny, situé au 50, rue Thouin. L'entrée sera celle du pavillon Desjardins (porte 1) sur le côté du bâtiment du Centre à Nous.

À compter du 11 juin prochain, les équipes des services courants y accueilleront les usagers afin d'y offrir divers soins et services de santé, sur rendez-vous, tels que le traitement des plaies, les soins de cathéters, le retrait de sutures et d'agrafes, l'authentification des cartes d'assurance maladie, etc. Le centre d'abandon du tabac ainsi que la clinique de l'asthme et la clinique des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) pour les adultes offriront également des services. C'est aussi à ce moment que les équipes des soins à domicile y intégreront leurs nouveaux espaces.

D'ici novembre, voici les services qui seront offerts :

- Les services courants;
- Une clinique de l'asthme;
- Un centre d'abandon du tabagisme;
- Une clinique de dépistage d'infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) pour les adultes;
- Les équipes de soins à domicile;
- Les services sociaux généraux;
- Les services en santé mentale adulte;
- Les équipes spécialisées en déficience visuelle et auditive;
- Les équipes pour les enfants ayant un retard de développement, une déficience langagière ou motrice, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (0-7 ans).

De nouveaux espaces pour plus de services

Grâce à l'agrandissement du Centre à Nous, de nouveaux locaux ont été aménagés et les espaces ont été réorganisés sur 4 étages afin de mieux répondre aux besoins grandissants de la population dans ce secteur de la région. Ce nouvel environnement moderne favorisera une prise en charge plus efficace et un accès facilité aux professionnels de la santé. La deuxième phase du projet sera achevée à l'automne. Les équipes des services spécialisés en déficience visuelle et auditive, les équipes pour les enfants ayant un retard de développement, une déficience langagière ou motrice, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (0-7 ans) ainsi que celles offrant des services en santé mentale adulte pourront alors accueillir les usagers et leur famille dans un nouvel environnement doté des dernières avancées technologiques, afin de poursuivre et d'améliorer l'offre de services.

Avec cette nouvelle installation, le CISSS de Lanaudière réaffirme son engagement à offrir des soins accessibles, diversifiés et adaptés aux besoins de la communauté. La proximité est également un grand atout qui facilitera le quotidien des usagers et du personnel.

Pour en savoir davantage, cliquez ici.

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Corinne Crépeau
Agente d'information
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
relations.medias.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

ATTENTION FRAUDEURS ACTIFS

1. **NE DONNEZ PAS** votre carte de paiement avec le numéro d'identification personnelle (NIP) à qui que ce soit;
2. **NE CÉDEZ PAS** à l'urgence de donner de l'argent;
3. **NE TRANSMETTEZ PAS** d'informations personnelles;

Au moindre doute, **RACCROCHEZ** et **CONTACTEZ** votre service de police.

5 CONSEILS POUR PRÉVENIR LA FRAUDE TÉLÉPHONIQUE

Quoi faire en cas d'appel frauduleux?

- Validez l'identité de l'interlocuteur
- Terminez l'appel
- Faites attention aux renseignements publiés en ligne
- Méfiez-vous des informations sur l'afficheur
- N'agissez pas dans l'immédiat

RESTEZ VIGILANT!

Les fraudes téléphoniques sont subtiles et structurées. **Personne n'est à l'abri,** mais en suivant ces conseils, vous pouvez mieux vous protéger.

SERVICE D'AIDE EN IMPÔT

PROGRAMME DES BÉNÉVOLES DEPUIS 1988

Recevez les sommes auxquelles vous avez droit. Une personne bénévole vous y aidera.

+ de 180 400 personnes aidées

530 organismes

3 120 bénévoles

633,5 M$ versés

Le **Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles** vise à aider des personnes à recevoir toutes les sommes auxquelles elles ont droit, en leur permettant d'obtenir un coup de pouce pour remplir leurs déclarations de revenus. En effet, des bénévoles de partout au Québec sont là pour les soutenir!

Remboursements, crédits et prestations versés

294,5 M$ au fédéral

339 M$ au provincial

Pouvez-vous bénéficier du service d'aide en impôt?

Pour bénéficier du service d'aide en impôt, vous devez avoir un revenu modeste et une situation fiscale simple.

Seuils de revenus maximaux suggérés	
Une personne seule	35 000 $
Un couple	45 000 $
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500 $
Un adulte avec un enfant	45 000 $
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500 $

Pour en savoir plus

Pour connaître les endroits où ce service est offert ainsi que les horaires, consultez **revenuquebec.ca/benevoles**.

Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de l'ARC ou de Revenu Québec aux numéros suivants:

ARC: 1 800 959-7383

Revenu Québec: 1 800 267-6299

Voici quelques-uns des avantages d'utiliser le service d'aide en impôt:

- Vos déclarations seront produites par une personne bénévole qui a complété avec succès un processus d'inscription et d'approbation rigoureux, qui a reçu une formation fiscale de base et qui a été sensibilisée à l'importance de sécuriser les informations confidentielles.
- Des services en ligne seront utilisés pour la production de vos déclarations, ce qui permet un traitement efficace et optimal même si vous n'avez pas en main l'ensemble de vos feuillets et de vos relevés.
- Vous éviterez d'avoir à débourser des coûts importants auprès d'un ou d'une comptable pour remplir vos obligations fiscales.
- Vous aurez potentiellement accès à d'autres services offerts par l'organisme communautaire qui participe au service d'aide en impôt.

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

REVENU QUÉBEC

COM-301.2 (2023-11)

Service Canada

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?

Chaque année, en juillet, des milliers de personnes aînées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes aînées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
  - **inférieur à 22 056 $**, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
  - **inférieur à 29 136 $**, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
  - **inférieur à 40 800 $**, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
  - **inférieur à 52 848 $**, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.

Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone :** au **1-800-277-9915** (Sécurité de la vieillesse) ou au **1-877-631-2657** (Centre d'appui).
- **en personne :** bureaux.service.canada.ca/fr

Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, **visitez la page** : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautes

Mise à jour : 21 février 2025

Taille réelle de la tique adulte
AVANT LA PIQÛRE

ATTENTION! Soyez vigilants!

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Québec

La tique peut transmettre
la maladie de Lyme

Demeurez dans les sentiers

Utilisez du chasse-moustiques

Portez des vêtements longs et clairs

Lavez-vous après l'activité

Examinez votre corps au retour de l'activité

1. Utilisez du chasse-moustiques
2. Portez des vêtements longs et clairs
3. Lavez-vous après l'activité
4. Examinez votre corps au retour de l'activité

Maladie de Lyme

Agir pour protéger vos citoyens!

La maladie de Lyme se transmet par la piqûre d'une tique porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*. La tique *Ixodes scapularis*, aussi appelée tique à pattes noires, est le principal vecteur de cette maladie au Québec. Cette dernière peut avoir des conséquences considérables sur la santé et la qualité de vie des personnes atteintes.

En tant qu'acteurs municipaux

Votre engagement est essentiel dans la lutte contre la maladie de Lyme. Les actions suivantes sont recommandées :

- Aménager et entretenir les espaces verts afin de limiter la survie et la propagation des tiques;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation, en tenant compte des personnes les plus à risque, afin d'informer les citoyens, les travailleurs exposés et les organismes de votre territoire des risques et des mesures de prévention.

Personnes les plus à risque

- Jeunes de moins de 15 ans;
- Personnes de plus de 60 ans;
- Travailleurs exposés (entretien des parcs et des espaces verts).

Cela s'explique principalement en raison de facteurs comportementaux, comme une participation plus fréquente à des activités extérieures à risque, ou des difficultés dans l'autoexamen de leur peau au retour d'une activité.

Mesures contribuant à réduire la présence des tiques

- Entretenir régulièrement les pelouses;
- Tailler les arbres, les arbustes et les buissons;
- Retirer les feuilles mortes, les mauvaises herbes et les broussailles;
- Installer des clôtures pour limiter l'accès des animaux sauvages aux zones fréquentées par la population, lorsque possible;
- Aménager les aires de jeux, les bancs et les tables dans des zones exemptes de végétation;
- Dégager les sentiers pour que les personnes qui les empruntent ne soient pas en contact avec la végétation;
- Délimiter les espaces fréquentés par les citoyens de ceux propices aux tiques.

Pour plus d'informations sur la maladie de Lyme ou sur les mesures de prévention, consultez la page Maladie de Lyme sur le site Web Québec.ca ou numérisez le code QR.

En cas de piqûre, contactez Info-Santé 811.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Québec

La végétation et son impact sur la propagation et la survie des tiques

Les tiques à pattes noires sont actives tant que la température se situe au-dessus de 4°C, soit du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

Après l'éclosion des œufs, elles passent par 3 stades de développement : larves, nymphes et adultes. Les caractéristiques de la végétation jouent un rôle important dans leur survie à chacun de ces stades. C'est pourquoi certaines mesures peuvent contribuer à réduire la présence des tiques.

Lorsqu'elles se trouvent dans la végétation, les tiques sont particulièrement vulnérables au soleil et à la sécheresse. On les retrouve donc le plus souvent dans les hautes herbes, les espaces boisés ou dans une végétation assez dense, à la recherche d'humidité.

Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber d'une surface en hauteur. Elles se retrouvent dans la végétation basse, près du sol, le plus souvent dans des zones ombragées.

Comment délimiter les espaces fréquentés par les citoyens de ceux propices aux tiques?

L'aménagement d'une bordure de gravier ou de copeaux de bois (B), d'une largeur d'un mètre et d'une profondeur d'au moins 5 centimètres entre les zones boisées ou à végétation dense (C) et les zones fréquentées par la population (A), réduit la migration des tiques vers les endroits consacrés aux activités.

A) Zone fréquentée par la population
B) Bordure de gravier ou de copeaux de bois
C) Zone boisée ou à végétation dense

Outils à votre disposition

Une affiche de prévention à installer à l'entrée des parcs et dans les sentiers.

Le dépliant *Maladie de Lyme en milieu de travail* destiné aux travailleurs.

Les collectifs 2025

Juin	17	24	27	
Juillet	01	08	11	15
	22	25	29	
Août	05	08	12	19

Le vendredi 11 juillet les encombrants

En juillet et en août, il y aura des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) de 8 h à 16 h :

➢ Samedi **19** juillet, Saint-Calixte au garage municipal, 315, rue Lajoie.

➢ Samedi **2** août, Saint-Lin-Laurentides à l'Écocentre 217, rue Industrielle.

UNE BRIGADE ESTIVALE SUR LE TERRAIN CET ÉTÉ !

La MRC de Montcalm déploie une brigade environnementale qui parcourra les municipalités à pied ou à vélo pour **sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles**

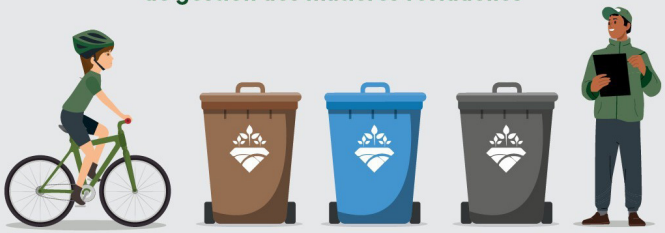

Merci d'accueillir la brigade avec ouverture et collaboration !

Pour toute question : **450 831-2182**, poste 7045
ou **gmr@mrcmontcalm.com**

MRC de Montcalm
Entre futur et nature

CET ÉTÉ,
JE SÉCURISE
MA PISCINE
Québec.ca/piscinesrésidentielles
Votre gouvernement
Québec

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

DOCUMENT-SYNTHÈSE RÉSUMANT LES NORMES DU *RÈGLEMENT* À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la page Web du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongeoir;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le Règlement ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.

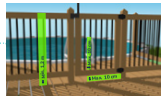

Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1er juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1er juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.

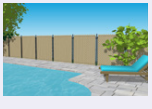

Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
  - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.

RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.

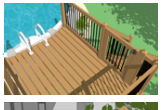

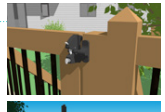

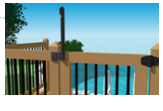

© Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avril 2023

Votre gouvernement

Québec

CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.

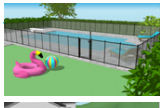

CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.

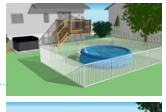

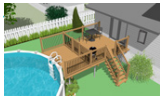

APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte);

Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :

- à l'intérieur d'une enceinte;
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio);
- dans une remise.

AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
  - Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.

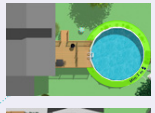

Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées depuis le 1er juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1er juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

Une piscine munie d'un plongeoir doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le site du Bureau de normalisation du Québec.

Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeoir.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeoirs installés depuis le 1er juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeoir acquis avant le 1er juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.

La reproduction des textes et des visuels sur la sécurité des piscines résidentielles est autorisée à des fins d'information, à condition d'en mentionner la source (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php, ou en écrivant à : droit.auteur@servicesquebec.gouv.qc.ca.

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

Avis à tous,

La bibliothèque demande votre aide afin de nous apporter les contenants de lait de 1 ou 2 litres et des restants de papier d'emballage. Nous avons un beau projet à faire avec les enfants et ces articles seraient grandement appréciés.

Besoin de suggestions de lecture pour les vacances? Découvrez nos suggestions tirées de nos incontournables. Aujourd'hui : des romans pour voyager au fil des pages. Sortez la chaise longue, et lisez!

La bibliothèque n'est jamais complètement fermée, car nos services en ligne vous permettent de vous divertir et d'apprendre, de chez vous, en tout temps!

Parmi les plus populaires se trouve *Curio.ca*, une plateforme de Radio-Canada/CBC réservée aux membres des bibliothèques publiques et au milieu de l'enseignement. Elle offre des milliers de documentaires télévisuels et radiophoniques, des reportages, des documents d'archives et des séquences génériques.

Vous pouvez faire vos recherches selon le public à l'écoute, enfant ou adulte et le contenu est repérable selon plusieurs catégories : affaires et économie, arts, culture et société, droit, éducation, histoire et politique, langues et littérature, mathématiques, médias et communications, santé, sciences et technologie.

Il y a de tout pour tous les goûts sur *Curio.ca* !

Des heures de découvertes sont à votre portée en vous rendant sur le site internet de notre bibliothèque : biblietcie.ca/services_en_ligne/actualite/curio

Horaire des activités de juin

La bibliothèque de Saint-Esprit offre une multitude d'activités pour les petits et les grands durant toute l'année. La très grande majorité des activités sont gratuites, mais parfois les réservations sont nécessaires.

- Tous les jeudis, de 13 h à 16 h.
  Rencontre du café de l'amitié (pour tous, sans inscription).

- Les vendredis 13 et 27 juin, rencontres des copains/copines.
  De 19 h à 21 h (pour tous, sans inscription).
  Vous êtes néophyte ou autonome aux crochets, au tricot, venez découvrir le groupe de tricot de Saint-Esprit. Des tricoteuses et crocheteuses d'expériences, qui sauront vous guider et vous accompagner dans votre apprentissage et partager leurs astuces et idées avec vous!

- Mercredi 11 juin de 19 h à 21 h.
  Club Éco : tisanes, cocktails et mocktails maison
  (pour tous, inscription requise).

- Mercredi le 18 juin de 19 h à 21 h.

  Club de lecture : sortie et covoiturage au Café libraire les confidences de Joliette. Départ de la bibliothèque à 18 h 10.

  Une soirée débordante d'inspiration d'auteurs québécois moins connus, mais tout à fait exceptionnels.

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

bibliotheque@saint-esprit.ca

450 831-2274

45, rue des Écoles, Saint-Esprit

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux!

@Bibliothèque Alice- Parizeau (St- Esprit)

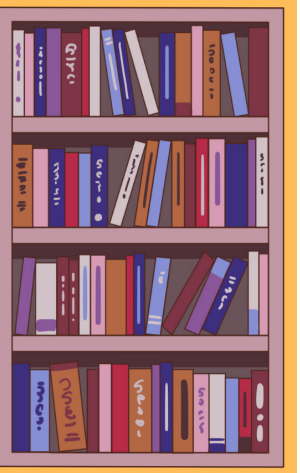

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

LE SAVIEZ-VOUS?

TÉLESCOPE ZHUMELL Z114

Il est maintenant possible d'emprunter le nouveau télescope disponible à la bibliothèque Alice-Parizeau

- Durée du prêt : 14 jours maximum
- Gratuit!
- Réservé aux abonnés adultes uniquement

Pour information
bibliotheque@saint-esprit.ca
450 831-2274
45, rue des Écoles, Saint-Esprit

Le saviez-vous?

Collecte de dons

à la bibliothèque Alice-Parizeau de Saint-Esprit

BALLE DE LAINE • JEUX DE SOCIÉTÉ • CASSE-TÊTE

Vous avez un surplus de laine. Vous avez des jeux de société et/ou des casse-têtes en bon état, mais que vous n'utilisez plus. La bibliothèque Alice-Parizeau serait heureuse de les recueillir et d'en faire profiter ses membres.

Suffit de nous les apporter sur nos heures d'ouverture ou de communiquer avec nous.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Pour information
bibliotheque@saint-esprit.ca
450 831-2274
45, rue des Écoles, Saint-Esprit

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

À LA BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

Comptoir de semences

Pour information
bibliotheque@saint-esprit.ca
450 831-2274
45, rue des Écoles, Saint-Esprit

Vous avez des semences de fleurs, de fruits, de légumes et de fines herbes en trop et vous ne voulez pas les jeter? Pensez à nous les apporter pour garnir notre PRÉSENTOIR D'ÉCHANGE DE SEMENCES (en indiquant le nom et toute information utile, par exemple la couleur). Ces semences pourront ainsi servir à d'autres. Notez que vous n'êtes pas obligés d'apporter des semences pour en prendre.

Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) offre des rencontres de soutien aux parents d'enfants de 12 ans et moins qui sont endeuillés par suicide. Ces rencontres ont pour objectif de répondre au besoin du parent en lien avec son rôle auprès de son enfant qui vit un deuil, pour aider la famille à garder l'espoir de retrouver l'équilibre.

Pour de l'information ou obtenir du soutien, joignez le CPSL en composant le 1 866 APPELLE (1 866 277-3553) ou le 450 759-6116.

---

fadoq
Club FADOQ Saint-Esprit
Lanaudière

LES ACTIVITÉS DU MARDI au 21 rue Principale à Saint-Esprit font relâche pour la période estivale… Les activités reprendront en septembre. Bonnes vacances!

Bonne fête pour les personnes nées en juin, juillet et août prochain. Des bisous vous sont envoyés à tous et à toutes. Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher.

Nous vous souhaitons un très bel été avec de la belle chaleur, si monsieur le soleil le veut bien!

Joanne Vézina,

Pour le **NOUVEAU CONSEIL**

Joanne Vézina, présidente
Bertrand Riopel, vice-président
Nicole Guillemette, secrétaire
Francine Hétu, trésorière
Louise Lespérance, administratrice
Louise Sigouin, administratrice
Lise Ledoux, administratrice

Suivez-nous sur Facebook :
FADOQ Saint-Esprit
Courriel :
clubfadoq.saint.esprit@gmail.com

Rencontres prénatales

Association Carrefour Famille Montcalm

À débuter dès la 12e semaine de grossesse

Durée: 5 rencontres

Quand: 1 soir sur semaine (18h30 à 20h30) 1 fois par mois

Côut: 40$ pour les 5 rencontres *

*Les frais demandés ne doivent pas être un frein à votre inscription.
Réduction possible selon votre situation fiancière. Contactez-nous.

Thèmes abordés:

-développement du foetus
-changement physiologique de la femme enceinte
-malaise de la grossesse, signaux d'alarmes
-saines habitudes de vie, sommeil, gestion du stress
-alimentation de la mère et du nourrission, allaitement
-accouchement: préparation, postures, plan de naissance, gestion de la douleur, interventions obstétricales
-adaptation a la parentalité du père et de la mère
-soins du nouveau-né
-période post-partum

Appelez-nous pour inscription: 450 439-2669

La famille un trésor à préserver
ACFM
ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM

ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM

RECHERCHÉ

BÉNÉVOLES

Les familles de Montcalm ont besoin de vous ou une référence PLUS QUE JAMAIS!

- Nous défrayons les frais de kilométrage (**0.54¢/km**)
- Nous fournissons les **bancs d'auto** ainsi que la **formation** à cet effet
- Nous fournissons le **matériel de désinfection** et de protection.

Nous respectons votre disponibilité et souhaitons grandement votre présence!

Pour des informations détaillées, veuillez contacter
Lyne Plamondon au 450-439-2669 ou 1-877-439-2669

MDJ De St-Esprit

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi, 18 juin 2025

18h30

Maison des jeunes
66 Rue Montcalm, Saint-Esprit

Merci de confirmer votre présence à mdjstesprit@outlook.com d'ici le 13 juin.

JUIN

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
09 TEST TES SENS	10 Peinture switch	11 SOUPER Études	12 La boulette version 2025	13 soirée hennée	14
16 BINGO	17 ACTIVITÉ CULINAIRE	18 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 18h30	19 LIBRE	20 Soirée Loup-Garou autour du feu	21 LIBRE 12H00 À 17H00
23 Fête Nationale BÉNÉVOLAT	24	25 Célébration Fin des classes	26 IMPROVISATION	27 ACTIVITÉ CULINAIRE DILEMME	28 LIBRE 12H00 À 17H00

POUR NOUS JOINDRE
66 Rue Montcalm
Saint-Esprit
TEL : 450-839-7227
CELL : 438-377-4201
mdjsaintesprit@gmail.com

HORAIRE
LUNDI AU VENDREDI
17h00 à 21h00
*L'horaire peut être modifié sans préavis.
Tous les changements seront affichés sur nos réseaux sociaux.
MDJ
De St-Esprit

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MERCREDI 18 JUIN

13h30
accueil à partir de 13h00

Soyez présent pour VOTRE organisme, montrez votre soutien

- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Élection du conseil d'administration

3 Postes en élection
-2 membres actifs
-1 membre ami professionnel)

Nous avons besoin de votre présence pour les élections. Venez poser votre candidature ou faire valoir votre droit de vote

Inscrivez-vous dès maintenant
Date limite 12 juin

450 439-2669
info@acfm-qc.com

20 chemin Payette
St-Lin Laurentides

Fabrique de Saint-Esprit

Bonne fête à tous les papas et ceux qui aspirent à le devenir!

Le dimanche 15 juin, notre communauté paroissiale rendra un hommage spécial à tous les papas et à ceux qui aspirent à le devenir. Chaque année, une attention particulière est apportée pour les honorer et en profiter pour exprimer nos prières à leur égard. On considère souvent les papas comme des personnes ordinaires. On oublie leur rôle humain au sein de la famille par leur apport dans la transmission des valeurs d'amour, de travail, de générosité, et pour préparer leur progéniture à affronter l'avenir, avec dignité, sécurité et courage. Nous n'allons pas oublier leur rôle essentiel au sein de la société par leur implication dans la défense des valeurs humaines et sociales et la promotion d'une société meilleure, axée sur le progrès, l'harmonie et l'unité. Nous leur souhaitons une bonne fête et leur offrons nos hommages et notre appréciation les plus sincères.

Vive l'été ! Vive les vacances!

Nous offrons à toute la population de Saint-Esprit un été rempli de bons moments qui vous permettront de vous arrêter, de vous accorder des moments de silence pour vous mettre à l'écoute de la nature, de ses beautés, de ses richesses, de son abondance. Laissons-nous imprégner par son mystère qui une belle école de vie par ses leçons de patience, d'attention, de respect et sa perfection inégalable.

Passez de belles vacances! Qu'elles soient l'occasion de vous ouvrir aux autres, à leurs richesses, à leurs dons insoupçonnés. Profitons de ces moments pour tisser de nouveaux liens avec les membres de nos familles, avec nos amis et aussi avec ceux qui en ont grandement besoin, eux ou elles qui vivent dans la solitude, dans les souffrances et la maladie.

La Galopade
21e édition

24.08.2025
Saint-Esprit

Bout'Chou | 1 km | 3 km | 5 km | 10 km
Demi-marathon | Défi 5×1 | 5 km marche

24 août 2025 | Église de Saint-Esprit

Venez en grand nombre célébrer!

lagalopade.ca | info@lagalopade.ca
Suivez-nous sur les réseaux : **@lagalopade**

Merci à tous nos commanditaires!

PLATINE

Desjardins Caisse de Montcalm et de la Ouareau
OLYMEL
Municipalité de Saint-Esprit
MRC de Montcalm

OR

pointes | VILLEMAIRE
énergies LAFORTUNE
BASCH
MÉGA-ANIMATION

ARGENT

MARSOLAIS
ebi
LANAUCO
PARALLÈLE 54
fromages d'ici
Latendresse ASPHALTE INC.
CENTRE VISUEL
À VOTRE SERVICE!

BRONZE

guidi.co
NORDIKEAU
MAILHOT
GAGNON
familiprix
Villemaire
HYDRAULIK
Pédalons
CAMPAGNARD
AGRITEX
BROUILLETTE
Ferme G.L. Robert
JARDINIÈRE
EMONDAGE MARTEL
CLÔTURES AVANT-GARDE
CABANE À SUCRE
LES JARDINS MAJEAU
KIOSQUE GRÉGOIRE

La Galopade

24 AOÛT 2025

Inscription résident(e) de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest

15,00$ – TOUTES DISTANCES
5,00$ – BOUT'CHOU

À LA MAIRIE DE SAINT-ESPRIT
81, RUE SAINT-ISIDORE

VOUS DEVEZ AVOIR UNE PREUVE DE RÉSIDENCE ET LES FRAIS D'INSCRIPTIONS EN ARGENT COMPTANT

POUR INFORMATION
LOISIRS@SAINT-ESPRIT.CA
450 831-2114 POSTE 7530

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Merci
À nos partenaires évènements

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST

EMONDAGE MARTEL • 1979 •

Desjardins Caisse de Montcalm et de la Ouareau

SDV SIGNALISATION DE VILLE

LES ÉQUIPEMENTS R. MARSAN INC.

MARSOLAIS CONSTRUCTION DE LIGNES ÉLECTRIQUES

Villemaire inc. FORAGE • POMPES TRAITEMENT D'EAU

MARCHÉ BROUILLETTE

Latendresse ASPHALTE INC.

ISOLATION MAJEAU et frère
Une division de Gestion Groupe GNI
RBQ 5821-4826-01

PARACHUTE MONTRÉAL RIVES NORD ET SUD

Fertinor

BG ARCHITECTES

EXCAVATIONS G. Allard

B. Champagne ENTREPRISES Inc.

LCM Électrique Inc.

Pépinière Montcalm
Centre de jardin
450 839-6565

TRANSPORT SYLVO EXCAVATION - TERRASSEMENT

Le saviez-vous?

Accessibilité aux bains libres du complexe aquatique de Saint-Lin-Laurentides pour les résidents de Saint-Roch-Ouest

au même tarif que les résidents

550, rue du Parc
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 3A2
https://www.saint-lin-laurentides.com/divertir/sports-et-loisirs/complexe-aquatique

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Pour information
loisirs@saint-esprit.ca
450 831-2114 poste 7530

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

SOIRÉE PLEIN AIR – AU PETIT FENWAY

VENDREDI 11 JUILLET 2025 – DE 16 H À 22 H

PARC DE LA RIVIÈRE – 120, PLACE DES LOISIRS

DE 16 H À 19 H
INITIATION AU SKATEBOARD
AVEC LA REMORQUE OLLIE
PRÊT D'ÉQUIPEMENT
ET ENTRAINEUR SUR PLACE

VENEZ EN FAMILLE
APPORTEZ VOS JEUX DE
POCHES ET DE WASHER
PLAISIR GARANTI

DE 20 H À 22 H
CINEMA EN PLEIN AIR

MUFASA

LE RESTO-BALLE
SERA OUVERT!
VENEZ MANGER UNE
BONNE POUTINE!

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

APPORTEZ VOS CHAISES
ET VOS COUVERTURES
DE PIQUE-NIQUE

SAMEDI LE 20 SEPTEMBRE 2025 - 19 H

PETIT FENWAY - 120, PLACE DES LOISIRS, SAINT-ESPRIT

Activité réalisée dans le cadre
du tournoi de balle de rues de Saint-Esprit

Les profits seront remis à l'Association de
Baseball Mineur de Rawdon/Montcalm

BILLETS EN VENTE
AU RESTO-BALLE DU PETIT FENWAY
ET AUPRÈS DES ÉQUIPES DES GRIZZLIES DE
MONTCALM/RAWDON

0-5 ANS Gratuit

6-12 ANS 5,00$

13 ANS ET PLUS 15,00$

Nouveau

La fête des récoltes change de nom

Saint-Esprit en fête!

Le caractère de l'évènement ne change pas. Cette fête aura encore cette année une vocation rassembleuse avec plusieurs activités familiales. Jeux gonflables, jeux de tombola, artisans locaux et musique seront au rendez-vous. Quelques surprises seront également annoncées prochainement.

Mettez la date du 6 septembre à votre agenda!

Il est encore temps de communiquer avec nous pour réserver votre kiosque d'artisan

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Pour informations et inscriptions
loisirs@saint-esprit.ca
450 831-2114 poste 7530

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

Appel aux artisans, artistes et producteurs locaux
Période de recrutement **Marché de Noël 2025**
et **Saint-Esprit en fête 2025**

VOUS ÊTES CITOYENS OU CITOYENNES DE SAINT-ESPRIT ET VOUS SOUHAITEZ AVOIR UN ESPACE POUR PROMOUVOIR VOTRE TRAVAIL ARTISANAL, LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EST DÉBUTÉE. IL SUFFIT DE NOUS SIGNIFIER VOTRE INTÉRÊT PAR COURRIEL OU PASSER NOUS VOIR À LA MAIRIE POUR RÉCUPÉRER UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION.

LES PLACES SONT LIMITÉES

Pour information et inscription
loisirs@saint-esprit.ca
450 831-2114 poste 7530

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

Fête nationale du Québec

23 juin 2025

De 16 h à 23 h 30

Au parc de la rivière (Petit Fenway)

Bar (permis SAQ, aucune boisson de l'extérieur tolérée sur le site)

Restauration sur place (prévoyez argent comptant)

Jeux gonflables et maquillage 16 h à 19 h

Hommage au drapeau et discours patriotiques avec les élèves de l'école Dominique-Savio 19 h à 19 h 30

N'oubliez pas vos ÉCOCUPS

Des bâtons lumineux seront remis GRATUITEMENT aux 500 premiers visiteurs sur le site

Spectacle première partie Simon Beaudin (artiste spiritois) 19 h 30 à 20 h 15

Spectacle de Patrice Massicotte avec Projet Caravane 20 h 30 à 22 h 30

Spectacle de Laser au son de la musique québécoise 22 h 30 à 23 h 30

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST

En cas de pluie, l'évènement aura lieu à la cabane à sucre des sportifs, au 400 rang Montcalm

Fête nationale du Québec

POUR INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
LOISIRS@SAINT-ESPRIT.CA
450 831-2114 POSTE 7530

TOUS LES BÉNÉVOLES LORS DE CETTE JOURNÉE AURONT UNE CHANCE DE GAGNER 1 DES 2 SAUTS EN PARACHUTE OFFERTS PAR:

PARACHUTE MONTRÉAL
RIVES NORD ET SUD

TIRAGE EFFECTUÉ À LA FÊTE NATIONALE, LE 23 JUIN PROCHAIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

municipalité de SAINT-ROCH-OUEST

RECHERCHE
BÉNÉVOLES FÊTE NATIONALE

LUNDI 23 JUIN - DE 16 H À 23 H 30

- 3 PERSONNES - AIDE AU MONTAGE DU SITE
- 2 PERSONNES - DISTRIBUTION D'OBJETS PROMOTIONNELS
- 2 PERSONNES - SUPPORT TECHNIQUE À L'ORGANISATION

La tradition se poursuit :
Invitation
à notre rendez-vous champêtre

Chers citoyennes et citoyens,

Pour une deuxième année, nous avons le plaisir de vous inviter à notre **souper champêtre**, qui aura lieu le **vendredi 12 septembre prochain, dès 17 h**, à la Cabane à Sucre Au Sentier de l'érable au 440, rang Montcalm à Sainte-Julienne.

Cet événement convivial sera l'occasion idéale de se retrouver, de partager un délicieux repas et de profiter pleinement de la belle saison.

Au programme : une soirée détendue, une ambiance chaleureuse, de la musique agréable et des plats savoureux.
Des boissons rafraîchissantes seront offertes et, comme l'an passé, vous êtes invités à **apporter vos propres boissons alcoolisées**, si vous le souhaitez.

Nous serions ravis de vous compter parmi nous pour ce moment de convivialité !
👉 Afin de faciliter l'organisation, merci de **confirmer votre présence avant le 21 août** (l'inscription est obligatoire pour le repas) :
📞 Par téléphone au **450-588-6060, poste 7550**
📧 Ou par courriel à **info@saint-roch-ouest.ca**

Nous avons hâte de vous accueillir et de partager avec vous une soirée mémorable !

Au plaisir de vous rencontrer!
Le Conseil de Saint-Roch-Ouest